

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

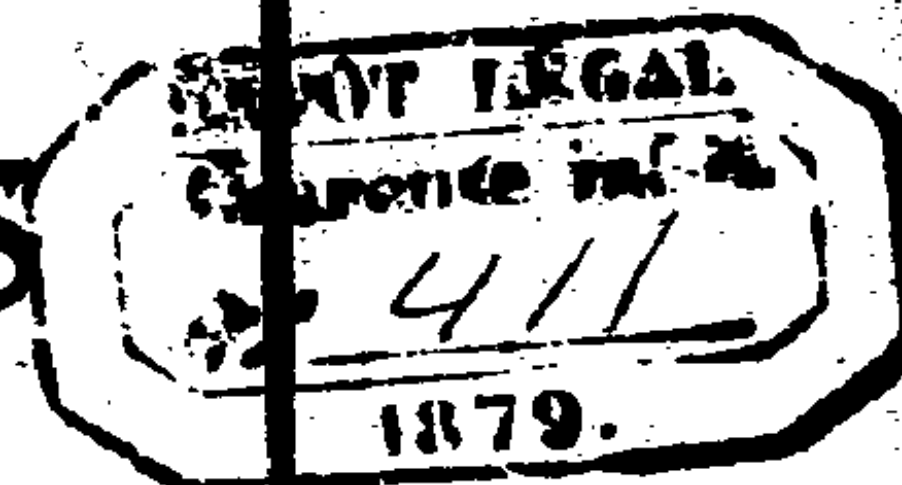
47, Rue des Mathurins
PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



AVRIL 1909. — N° 58

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.



ASSUREZ-VOUS

contre le

VOL

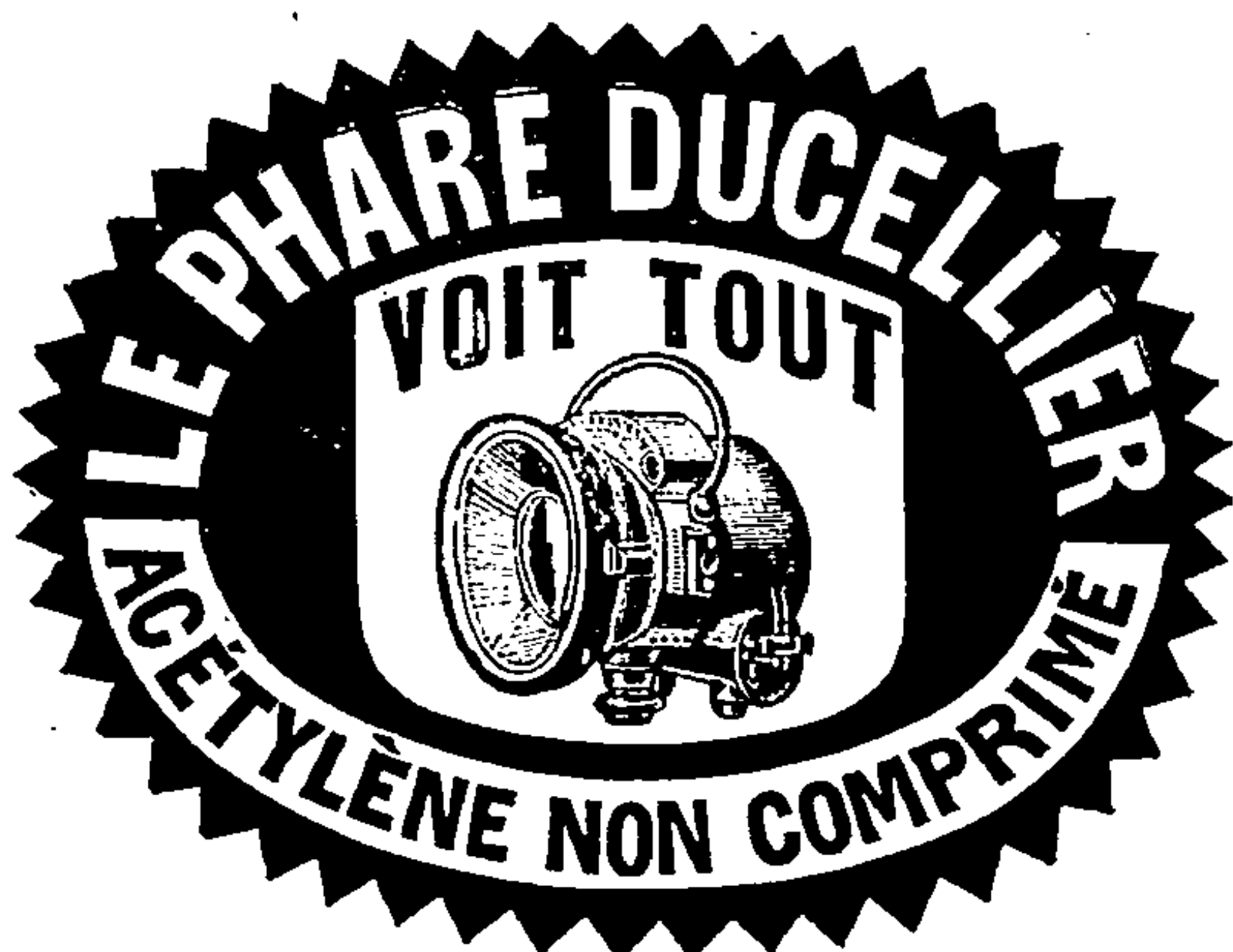
au

LLOYD NEERLANDAIS

11, Rue Laffitte, PARIS

Inspecteur sur demande

Téléphone 248.24.



Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin

près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.

Divorce. Surveillance

filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.

Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes

d'eaux. Villégiatures mondaines.

Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS



TOUJOURS

A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers

et

Infirmières diplômés



AMBULANCES

Téléph. 706-27

DÉSINFECTION

Eug. SAINT-JULIEN

6, rue Oudinot,

Directeur.

PARIS

A partir du 1^{er} Juillet, 45, Rue VANEAU.

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAISS dans les principaux vignobles français.

VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B^e St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 17^e (angle du B^e Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony, Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis, Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée, Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes, Tél. 507-46.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet, Tél. 149-35.

De Douville Maillefeu, 128, boulevard Courcelles, Tél. 547-51.

Lahure, éditeur, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 78, rue d'Anjou, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Garon, Agréé, 1, place Boileau, Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université, Tél. 728-74.

Rodanel, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 242-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré, Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université, Tél. 522-48.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare, Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré, Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré, Tél. 258-14.

INGENIEUR-CONSEIL

M. Herbert Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

DEMEINAGEMENTS

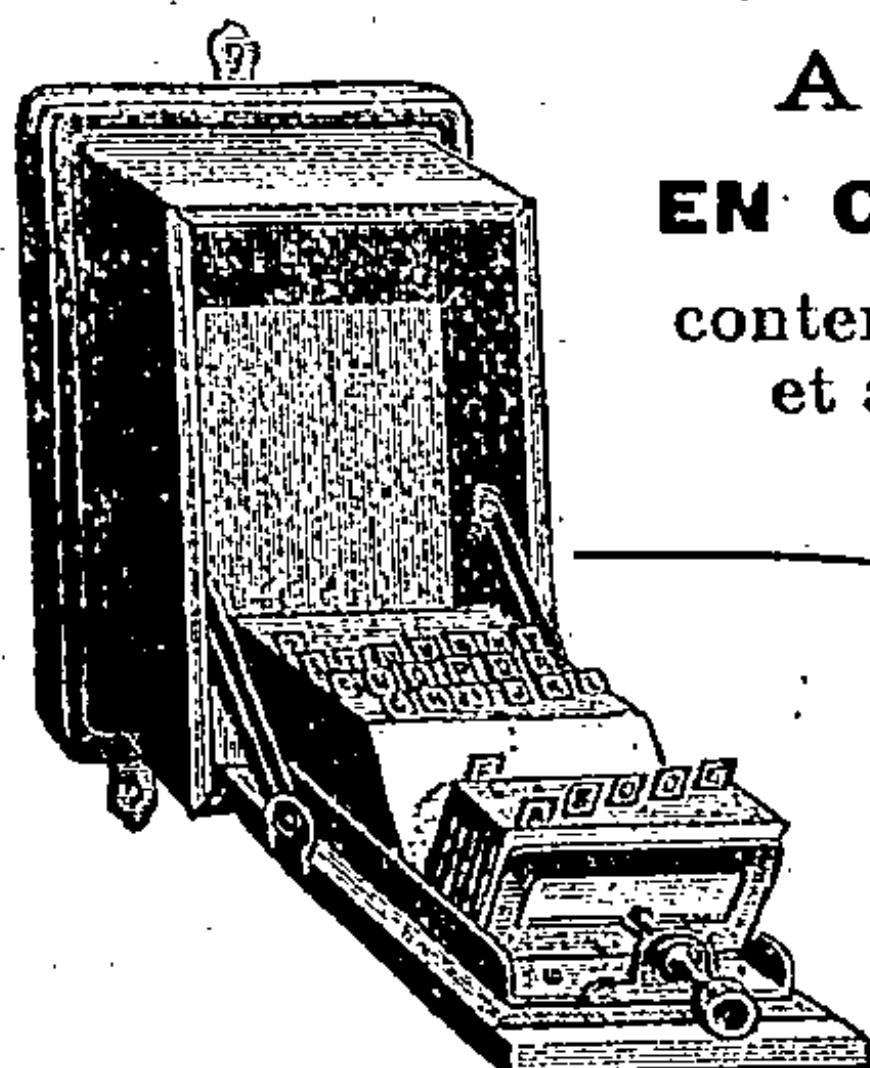
PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES



EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées.
PRIX : **18** fr.

PARNOTTE
75, rue Beaubourg

TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications Gratuites de Villas et Châteaux
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans

Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40

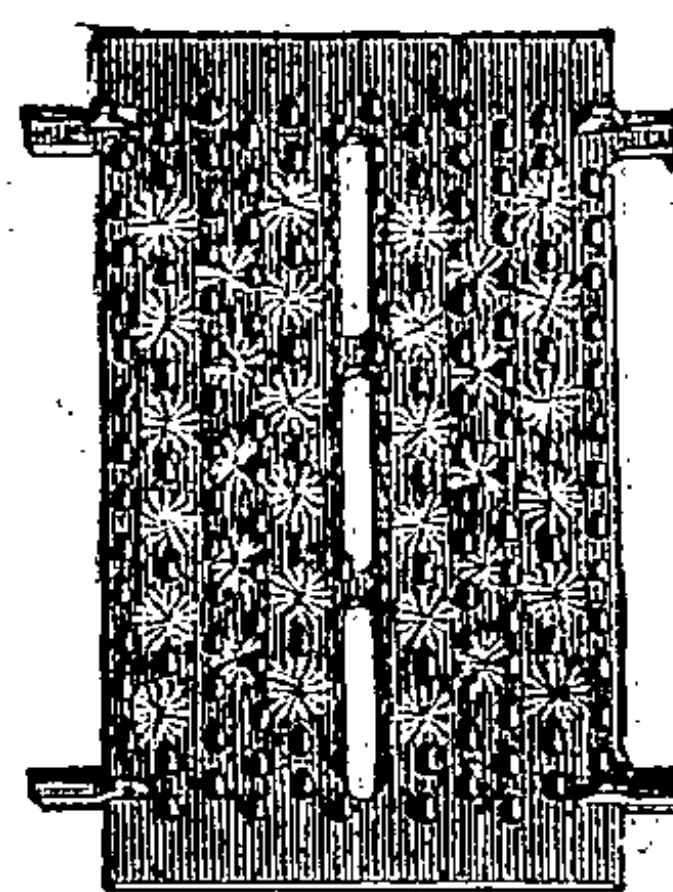
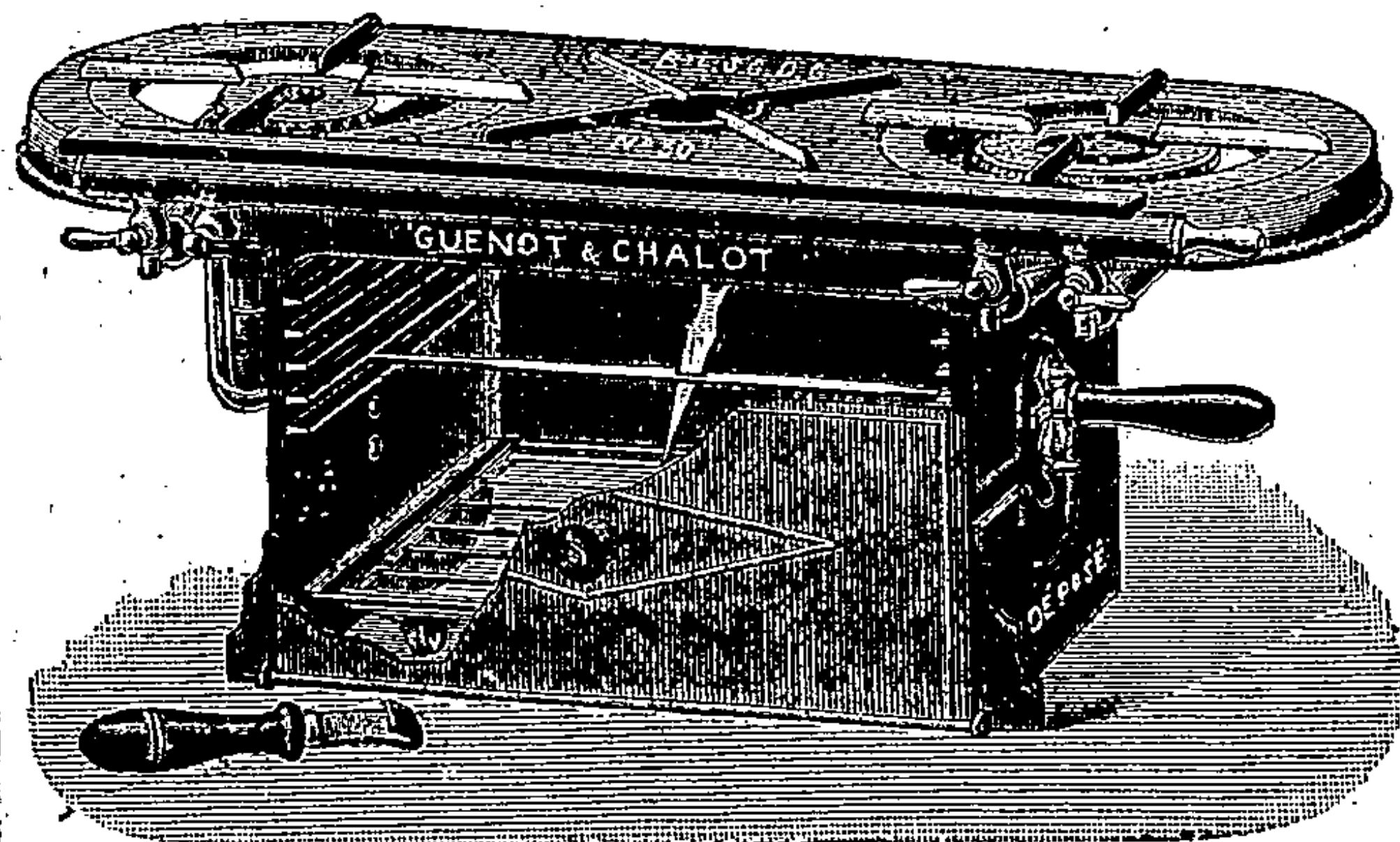
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique **Arthurjon Paris.** — Téléphone 667-04

Envoi gratuit du journal *Le John Arthur*

Réchauds à Gaz " **PLAFOND AMIANTE** "

L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
d'Amiante.

N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 **PARIS**

TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages
Assemblée Générale	3
L'Association et la grève, par M. de Montebello	3
L'Annuaire de 1909 : de mal en pis	4
Un exemple à suivre	4
Des chiffres édifiants	5
Chinoiseries administratives	6
Menaces d'écroulement à l'interurbain	6
Le meeting de l'Intransigeant	7
En province	7
Nouveaux câbles téléphoniques	8
Echos de partout	9
A travers la presse : L'état d'esprit du personnel	10
Tribune des abonnés	11
Bibliographie	12

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner dans le présent numéro le compte rendu de notre Assemblée générale du 15 avril, que nos lecteurs trouveront dans le numéro de mai.

NOTRE ROLE**Pendant la Grève des P. T. T.**

L'Association des abonnés au téléphone ne pouvait rester indifférente à la grève des employés des P. T. T.

Nous n'avions ni à approuver, ni à blâmer le mouvement : association purement professionnelle, nous n'avons pas à nous immiscer dans des questions qui ne sont pas de notre domaine.

Notre but est d'obtenir l'amélioration des services téléphoniques ; nous cherchons à l'atteindre par tous les moyens dont nous pouvons disposer, et nous nous efforçons de saisir toutes les occasions pour faire entendre notre voix.

Et c'est pourquoi nous avons profité de la grève des P. T. T. pour dégager la leçon — à notre point de vue — d'un événement aussi grave, et pourquoi nous avons cherché à tirer partie de ses conséquences pour le plus grand bien des abonnés.

Depuis combien de temps avons-nous dénoncé l'anarchie de l'Administration des téléphones, incapable de réaliser aucune réforme ! Depuis combien de temps avons-nous répété qu'une des conditions d'un bon service téléphonique, c'était d'avoir un personnel bien recruté, placé dans de bonnes conditions de travail, encouragé par une émulation féconde permettant de stimuler et de récompenser le zèle des meilleurs employés.

Eh bien ! le résultat de l'anarchie, le voilà ! Les scandales du favoritisme ont découragé le personnel et l'ont mené tout droit à la grève ! Avions-nous raison de protester ?

Ce grave mouvement, qui — espérons-le — ne se renouvellera plus, aura forcé, enfin, les pouvoirs publics à sortir de leur optimisme et à ouvrir les yeux sur une situation très grave. On va donner des satisfactions au personnel, c'est bien. Mais il faut aussi qu'on en accorde au public, et avant tout aux abonnés au téléphone qu'on a trop longtemps bernés.

Nous avons déboulonné M. Simyan, qui après avoir promis des réformes ne voulait plus les exécuter. Voilà le deuxième sous-secrétaire d'Etat qui disparaît pour s'être laissé accaparer par la routine bureaucratique. Il faut espérer que son prochain successeur comprendra la leçon. L'heure est propice : l'Association saura parler haut au nom des abonnés.



L'Annuaire de 1909

DE MAL EN PIS

Publicité déplacée. — Numéros inscrits qui ne sont pas en service. — Les plaintes des abonnés. — Notre commission judiciaire saisie.

L'Annuaire de 1909 de Paris vient enfin d'être distribué — avec un retard de trois mois seulement ! Une bagatelle !

Nous constatons de nouveau que, malgré le *tolle* général soulevé l'an dernier par cette publication, l'édition de 1909 n'est pas supérieure à celle de 1908. Loin de là !

La couverture a bonne apparence, mais n'ouvrez pas le volume !

Toujours même mauvais papier, impression défectueuse, nombreuses erreurs dans le texte.

Toujours la publicité intensive et à bien des égards déplacée.

La série d'annonces vraiment trop *spéciales*, contre lesquelles nous avons protesté l'année dernière à la suite de nombreux abonnés, ont reparu cette année, encore aggravées. Beaucoup de nos adhérents nous ont déjà écrit à ce sujet ; certains proposent de renvoyer, en guise de protestation, les annonces inconvenantes au Sous-Secrétaire d'État.

Il y a toujours de la publicité faite sous forme de concurrence déloyale. On a supprimé simplement les annonces litigieuses, au sujet desquelles l'Association des abonnés a intenté un procès au concessionnaire, d'accord avec les intéressés. A cet égard, tout au moins, notre action n'aura pas été vaine.

Enfin les nouveaux numéros des Archives, les 1.000, figurent à l'Annuaire. Malheureusement, quand on les demande, les téléphonistes les ignorent : ils n'entreront pas en service, paraît-il, avant un an. C'était bien la peine, alors, de troubler la vie commerciale de tout un quartier en prévenant, il y a cinq mois, les intéressés d'un changement *urgent* ! Commerçants et industriels ont mis les nouveaux numéros sur leur papier à lettres, leurs factures, etc. Et ces numéros sont inconnus des opératrices ! Comme les anciens n'ont pas été mis à côté des nouveaux dans l'Annuaire, ainsi que nous l'avions réclamé, où veut-on que le public les trouve ? En vérité, de qui se moque-t-on ?

Nous soumettons le cas à notre Commission judiciaire, car il est inadmissible que l'Admi-

nistration puisse causer impunément, de par son bon plaisir, un tel préjudice aux abonnés.

★
★

Plusieurs de nos confrères, notamment l'*Intransigeant*, ont déjà protesté contre les numéros inscrits et qu'on se refuse à donner.

Nous relevons, d'autre part, le passage suivant, dans une chronique de M. Paul Bluysen publiée par la *Revue des Arts graphiques* :

« ...Notre intention n'est pas d'accabler de reproches, qui seraient plus ou moins justes, l'imprimeur qui a assumé cette tâche. Originaire de Mâcon comme M. Symian, il a obtenu cette lourde commande à la faveur d'une adjudication à laquelle il s'est présenté seul parce que, — nous en sommes certains, — les conditions du marché à passer ont été communiquées très tardivement à des concurrents éventuels et probablement comme paiement de services rendus ; — par la suite, il a fait de son mieux, sans doute, mais il a abouti à un insuccès ; son Annuaire, hâtivement fabriqué, a été jugé plus que médiocre ; d'autre part, il a été, quant à la publicité, l'objet d'un procès que nos lecteurs n'ont pas oublié et qui n'est pas clos... »

» ...La copie de l'*Annuaire* pour 1909 n'a pas été faite et remise en temps voulu ; le sous-secrétaire d'État, auteur responsable de cette combinaison, ne s'en est pas préoccupé ou, quand il l'a fait, avec la fébrilité tracassière qu'il apporte à tous ses actes, c'a été pour demander, *ex abrupto*, à ses services compétents des détails précis sur le rendement de la publicité ; il voulait savoir, *hic et nunc*, combien le chapitre rapporterait à son budget. Et comment pourrait-on le lui dire. Pour avoir la paix, on lui a répondu n'importe quoi. »

Un exemple à suivre.

Refus de payer jusqu'à la saisie.

L'administration embarrassée.

Un de nos adhérents, M. E. D..., architecte, rue Jacob (816,18), vient de donner un exemple qui mérite d'être suivi.

M. D..., suivant la thèse de l'Association des abonnés, a refusé de payer l'intégralité de son dernier trimestre 1908, puisque le sinistre de Gutenberg l'avait, pendant ces trois mois,

privé de toute communication avec le centre de Paris. Et il a été jusqu'au bout dans sa résistance.

M. D... a été coupé, a reçu une sommation de payer sous menace de saisie, mais il ne s'est pas exécuté.

Au moment où la saisie allait être opérée, M. D... a fait opposition. L'affaire devait venir en référé, mais l'Administration, hésitante, a fait ajourner le délai, car l'attitude courageuse de notre adhérent l'a placée dans le plus grand embarras. M. D... compte, en effet, plaider l'illegalité d'une telle saisie opérée sans jugement par l'Etat, et il y a des chances pour que les tribunaux admettent sa thèse.

Nous félicitons vivement M. D... de son énergie. En plaçant l'intérêt général au-dessus de son intérêt particulier, il a donné un bel exemple de désintéressement et de civisme qui devrait être suivi. Si tous les abonnés qui le peuvent agissaient comme lui, l'Administration serait vite obligée de capituler.

DES CHIFFRES ÉDIFIANTS

Le nombre des postes téléphoniques. Proportion par habitant.

A l'heure actuelle, il y a :
6 millions de téléphones aux Etats-Unis.

600 000 en Allemagne.
450.000 en Angleterre.
165 000 en France.

Les Etats-Unis comptent un téléphone pour 15 habitants.

La Suède, un pour 45.
Le Danemark, un pour 50.
La Suisse, un pour 54.
L'Angleterre, un pour 100.
L'Allemagne, 1 pour 100.
La France, 1 pour 364.

New-York, possède aujourd'hui
310.000 téléphones.
Chicago, 156.000.
Londres, 148.000.

Philadelphie. 101.500.

Boston, 101.000.

Berlin, 78.000.

Paris, 45.000 — soit sept fois moins qu'à New York.

(Statistique dressée par la New-York Telephone Co, décembre 1908).

★
★ ★

La progression à New-York.

LE PASSÉ

1900	3.400.000 habitants.	56.000 téléphones.
1905	4.000.000 —	190.000 —
1908	4.600.000 —	310.000 —

L'AVENIR : prévisions.

1915	5.600.000 habitants.	560.000 téléphones.
1920	6.600.000 —	800.000 —
1928	8.000.000 —	1.200.000 —

(Statistique dressée par la New-York Telephone Co, décembre 1908).

★
★ ★

La situation téléphonique à New-York.

Hôtels téléphoniques . . .	38
Bureaux centraux . . .	53
Employés	12.000
Téléphones	310.000
Longueurs de fils souterrains, évaluées en milles . .	803.000
Nombre de communications par jour	1.250.000

(Statistique dressée par la New-York Telephone Co, décembre 1908).

★
★ ★

Le téléphone aux Etats-Unis.

au 1^{er} janvier 1908.

Stations d'abonnés . . .	6.118.578
Bureaux centraux . . .	15.525
Revenu brut . . . fr.	959.197.200
Frais d'exploitation	732.170.400
Capital investi	4.262.268.400
Personnel	144.169
Salaires payés en 1907 fr.	355.000.800

(Statistique dressée par l'American Telephon & Telegraph Co.)

*
* *

Ce qu'on a dépensé pour les téléphones
en France et en Allemagne pendant 5 ans.

	Allemagne.	France.
1902	25.431.250 fr.	1.484.800 fr.
1903	27 618.750 »	2.124.114 »
1904	27.618.750 »	4.713.100 »
1905	34 343.750 »	4.148.266 »
1906	42.500.000 »	7.296.550 »
Total.	157.512.500 fr.	19.766.830 fr.

(Publié par la Revue Scientifique).

*
* *

Durée de la communication à New-York

SERVICE DE JOUR:

Moyenne générale pour la réponse de la téléphoniste: 4 s., 9 (Extrême des moyennes: 3 s., 2 à Melrose; 6 s., 1 à Spring).

Moyenne générale pour la mise en communication: 34 s., 2 (Extrêmes: 30 s., 7 à Broad; 43s., 1 à Riverside).

Moyenne générale pour interrompre la communication: 4 s., 6 (Extrêmes: 3 s. à 79 th. Street; 6 s., 9 à Morningside).

SERVICE DE NUIT:

Moyenne générale pour la réponse de la téléphoniste: 4 secondes (Extrêmes des moyennes: 2 s., 7 à 38 th. Street; 8 s., 2 à 79 th. Street).

Moyenne générale pour la mise en communication: 42 s., 8 (Extrêmes: 25 s., 6 à Harlem; 60 s., 1 à Cortlandt).

Moyenne générale pour interrompre la communication: 5 s., 7 (Extrêmes: 3 s., 6 à 38 th. Street; 11 s., 7 à Cortlandt).

(Statistique dressée en février 1907, par la New-York Telephone Co.).

Temps mis par l'opératrice pour recevoir l'appel et appeler à son tour . . . 5 secondes 7.

Temps pour mettre l'abonné en communication avec son correspondant . 13 — 5.

Temps mis par l'abonné appelé pour répondre. 10 secondes 5.

Temps mis pour couper la communication, une fois la conversation terminée 3 — 8.

(Statistique dressée en décembre 1908, par la New-York Telephone Co.).

CHINOISERIES ADMINISTRATIVES

Deux paiements au lieu d'un !

L'Administration a le génie de la complication.

Voici un abonné qui possède un poste principal et un poste supplémentaire. Vous croyez que l'Administration va réunir les deux paiements? Ce serait trop simple! Non, il y aura deux échéances, deux paiements chaque trimestre. Seulement une petite note vous rappellera que si vous voulez joindre les deux paiements, il faut en faire la demande par écrit.

Comme le fait remarquer très justement un de nos adhérents, la jonction devrait être de droit. Cela éviterait la note de l'Administration, la demande par écrit de l'abonné; il n'y aurait qu'un acquit au lieu de deux. Voit-on un commerçant qui enverrait à un même client dix factures pour dix achats effectués le même jour?

Mais que deviendrait l'Administration sans paperasses?

Menaces d'écroulement à l'Interurbain.

Nous avons signalé, dans notre précédent numéro, sur la foi d'un correspondant particulièrement bien renseigné, le peu de solidité que présente l'immeuble affecté au service interurbain, et les dangers très graves qui en résultent.

Un de nos confrères confirme et complète nos renseignements.

Malgré les protestations des techniciens, on a installé, dans un immeuble nouvellement

construit, à l'angle de la rue d'Argout et de la rue du Louvre prolongée, les services téléphoniques interurbains. On les a répartis aux deuxième, troisième et quatrième étages. La façade de cet immeuble étant entièrement constituée par des baies vitrées: il est loisible aux passants de constater les faits.

On aperçoit, en regardant le troisième étage, de nombreux étais qui soutiennent le plancher. A quels travaux pouvaient-ils servir?

Une employée a donné la réponse sous cette forme:

— « Depuis quelques jours, nous ne vivons plus! Imaginez-vous que les ingénieurs veulent installer au quatrième étage le nouveau multiple destiné à desservir les abonnés dont on a changé les numéros.

« Ce multiple doit faire supporter aux planchers une charge de 1.200 kilos par mètre carré. Or, la maison a été construite pour supporter seulement 350 kilos. L'architecte s'oppose de toutes ses forces à ce que ce multiple soit placé. Devant l'entêtement des ingénieurs, qui veulent leur multiple, on a procédé à des essais. On a chargé le 4^e étage avec du sable, et, dimanche, les plafonds ayant cédé, il a fallu étayer à la hâte et retirer le sable que vous voyez encore dans la rue. »

Et, en effet, on a pu constater pendant plusieurs jours qu'il y avait devant l'immeuble trois petits tas de sable. On avait installé au quatrième une sorte de glissière faite à l'aide d'un manchon en toile bleue et par laquelle on a vidé les sacs placés pour servir aux essais.

Faut-il espérer qu'en présence du résultat de ces essais, l'Administration va renoncer à l'idée d'installer là-haut son nouveau multiple?

MM. les ingénieurs ne sont pas, dit-on, résolus à céder. Ils préfèrent sans doute montrer qu'ils sont persévérants. « Périssent les employés, pensent-ils, plutôt que nos projets! »

Mais ils sont prévenus!

LE MEETING DE L'INTRANSIGEANT

Les procès contre
l'Administration des Téléphones.

Le 12 mars dernier, notre confrère l'*Intransigeant* organisait, au café du Globe, un meeting d'abonnés au téléphone. L'abondance

des matières ne nous a pas permis d'en rendre compte dans notre précédent numéro.

M. Georges Berry, député, présidait la réunion, assisté de MM. Bailby, directeur de l'*Intransigeant*; marquis de Montebello, président de l'Association des abonnés au téléphone; Willm, député.

M. Besse, secrétaire de rédaction de l'*Intransigeant*, après avoir regretté que les abonnés ne soient pas venus en plus grand nombre, montre l'intérêt qu'il y a, en ce moment, à intenter un procès contre l'Administration des téléphones, comme suite au sinistre de Gutenberg.

M. Georges Berry fait à son tour le procès de l'Administration et invite les abonnés à agir énergiquement.

M. de Montebello remercie l'*Intransigeant*, qui a toujours défendu la cause des abonnés au téléphone. Il explique que deux procès-types sont engagés en ce moment par l'Association, l'un par un abonné sinistré réclamant des dommages-intérêts, l'autre par un non sinistré pour réclamer un dégrèvement. En cas de succès, tous les abonnés bénéficieront des ces deux jugements.

M. Willm, qui doit plaider ces deux procès, explique comment, partisan des monopoles d'Etat, il estime que ces monopoles n'ont leur raison d'être que s'ils fonctionnent dans l'intérêt général et à la satisfaction de tous: l'Etat doit être responsable, comme un particulier, de ses fautes et de ses erreurs.

L'assemblée applaudit les orateurs, ainsi que notre adhérent, M. E. D., qui — comme nous le disons d'autre part — n'a pas hésité à aller jusqu'à la saisie, plutôt que de capituler devant les exigences administratives.

EN PROVINCE

Une conférence de M. Piazza à Marseille.

M. D. Piazza, l'actif vice-président des Abonnés au téléphone de Marseille, a donné récemment dans cette ville une fort intéressante conférence téléphonique. L'exposé de M. D. Piazza fut des plus clairs, et pendant près d'une heure, à l'aide de graphiques et de vues photographiques, le public fut complètement édifié sur la meilleure façon de téléphoner.

La première erreur des abonnés, dit-il, con-

siste à presser plusieurs fois le bouton d'appel ou à actionner à tour de bras la magnéto de leur poste, alors qu'il suffit d'un simple appel ou d'un *quart* de tour de magnéto pour déclancher, au bureau Central, le volet annonciateur d'appel qui indique à la téléphoniste le numéro du poste appelant. Si la téléphoniste est libre et qu'elle se mette en communication immédiate avec l'abonné, par sa clef d'écoute reliée au casque de 275 grammes qu'elle porte sur la tête, la continuation ininterrompue de l'appel lui fait parvenir les courants de plusieurs volts parfois, des plus désagréables, ce qui l'oblige parfois à laisser l'abonné intempestif pour en servir un autre plus calme. On ne saurait trop répéter, d'ailleurs, qu'au premier appel le volet a déclanché sans bruit, et que tous les appels successifs ne servent plus qu'à détraquer les appareils. Il faut attendre patiemment plusieurs secondes que la demoiselle, libérée des communications demandées avant celle de l'abonné, relève le volet en causant avec l'appelant.

La deuxième erreur consiste dans les reproches généralisés à la demoiselle téléphoniste d'avoir coupé une communication alors que, cet événement fâcheux se produisant, la demoiselle desservant le tableau de l'abonné n'est souvent nullement coupable. En effet, le multiple de l'Hôtel Colbert, à Marseille, est organisé pour desservir le chiffre de 6.000 abonnés : actuellement les abonnés dépassent 4.200, il y a donc 43 tableaux de 100 abonnés en fonctionnement et desservis chacun par une demoiselle. Mais chaque demoiselle a, devant elle, une écumoire de 6.000 numéros qui peuvent être mis en communication par elle avec la centaine qu'elle dessert sans avoir à quitter son siège. Or, si l'abonné a le numéro 15-16, et que ce soit lui qui ait demandé le numéro 35-16, la téléphoniste qui le dessert a placé une fiche dans les jacks locaux (16 de son tableau), et une deuxième dans les jacks généraux 35-16. Si le 15-16 est coupé dans la communication, c'est sa *téléphoniste* qui aura tort, et il réclamera, avec justesse, le rétablissement de sa communication. Mais si le 35-16 a demandé le 15-16, c'est le tableau 35 qui aura coupé, et le 15-16 en réclamant à son tableau (le 15), trouvera ce dernier ignorant de l'échange de communication. Pour obvier à tout cela, aucune récrimination ne devrait être faite, mais chacun des « coupés » devrait redemander tout simplement : « Donnez-moi le numéro un tel. » Un moyen certain de savoir si la demoiselle fait une réponse exacte quand elle vous répond : « Pas libre, on communique », consiste à observer le bruit que fera le jack ou fiche qu'elle représente en regard et à l'orifice du numéro du correspondant demandé. S'il est en communication, quand la demoiselle fait cette présentation — en terme technique, *le test* — l'abonné entendra un *frrrrou* prolongé. Si, par contre, la communication est libre, l'abonné qui a fine oreille percevra nettement les appels de la téléphoniste dont *le test* n'a rencontré aucune difficulté.

En terminant, nous signalons aux maisons qui ont de nombreux échanges de communication de ne pas considérer la question comme futile, en confiant le soin des appels ou réponses au premier employé ou dernier employé venu.

NOUVEAUX CABLES TÉLÉPHONIQUES

Dans les grands réseaux téléphoniques tels que celui de Paris, les communications interurbaines sont, comme les lignes d'abonnés, constituées par des câbles installés dans les égouts ou en tranchée.

Or, l'expérience montre que la portée du téléphone sur des lignes en câbles est très faible comparée à celle qu'il est possible d'obtenir sur des lignes aériennes ; cela tient à ce que, par suite de leur plus grande « capacité » les lignes en câbles emmagasinent pour ainsi dire l'électricité au lieu de lui permettre de se propager et que le courant, affaibli sur tout son parcours, arrive très diminué à l'extrémité des fils. C'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi, jusqu'ici, il n'a pas été possible de téléphoner sur les câbles sous-marins d'une certaine longueur, notamment entre la France et la Corse et entre la France et l'Algérie.

Un ingénieur de l'Administration des postes et télégraphes, M. Devaux-Charbonnel, a établi par le calcul que la section souterraine entrant dans la constitution de la communication « Paris-Rome », par exemple, et que l'on peut évaluer à 25 kilomètres, avait une capacité à peu près équivalente à celle d'une ligne aérienne de 600 kilomètres. Autrement dit, au point de vue de l'audition, on obtiendrait le même résultat en téléphonant de Londres à Rome par une ligne qui serait entièrement aérienne qu'en téléphonant de Paris à Rome par la ligne actuelle, qui ne comporte cependant que 25 kilomètres de câble. Aussi conçoit-on que les administrations se soient efforcées de chercher à réduire la capacité des lignes souterraines.

Dans un mémoire qu'il vient de présenter à l'Académie des sciences, M. Devaux-Charbonnel indique une nouvelle solution de ce problème, qui consiste à augmenter dans les types de câbles actuellement employés l'épaisseur de la couche de papier qui enveloppe les conducteurs en cuivre.

On fera prochainement procéder, sur une ligne téléphonique interurbaine, à l'essai d'un modèle de câble établi d'après ces nouvelles données.

Echos de Partout.

Un vœu du Conseil général de la Seine.

Le Conseil général de la Seine a émis le vœu suivant :

« Le Conseil,

« Considérant :

« Que le téléphone doit contribuer dans une mesure aussi large que possible au développement des relations entre les communes suburbaines et la métropole;

« Que le prix élevé des communications téléphoniques est une cause d'empêchement dans les relations entre les communes limitrophes;

« Que le prix actuel de l'abonnement, soit 400 francs, est absolument prohibitif pour un service social et pour un instrument de travail et ne peut être supporté que par quelques privilégiés;

« Que les lignes téléphoniques reliant les bureaux de poste des communes à ceux de la capitale sont en nombre insuffisant, ce qui rend illusoire les services que l'on serait en droit d'obtenir des abonnements à conversations taxées,

« Renouvelle le vœu :

« 1^o Que les abonnements au réseau de Paris soient réduits à 200 francs;

« 2^o Que le tarif des communications téléphoniques entre communes limitrophes et entre les communes et leur chef-lieu de canton soit abaissé à 0 fr. 15;

« 3^o Que les messages téléphonés soient acceptés entre toutes les localités du département, quelle que soit la distance. »

* *

La conversation taxée en Allemagne.

Voici quel sera le service téléphonique en Allemagne d'après un projet de loi récemment déposé :

Réseaux de moins de 1.000 raccordements : 50 marks. Réseaux de 1.000 à 5.000 raccorde-

ments : 65 marks. De 5.000 à 20.000 : 80 marks. De 20.000 à 70.000 : 90 marks. Réseaux de plus de 70.000 : pour tout nouveau groupe de 50.000 raccordements : 10 marks en plus, par an, pour tout raccordement qui n'est pas éloigné de plus de 5 kilomètres du bureau central.

Chaque conversation donne lieu à une taxe de 4 pfennigs par communication. Cette taxe, pour les communications de réseau à réseau ou de localité à localité, est portée : communication de 3 minutes maximum à une distance de 25 kilomètres au plus : 20 pfennigs ; jusqu'à 50 kilomètres, 25 pfennigs ; jusqu'à 100 kilomètres, 50 pfennigs ; jusqu'à 250 kilomètres, 75 pfennigs ; jusqu'à 500 kilomètres, 1 mark ; jusqu'à 750 kilomètres, 1 mark 50 ; au delà de 1.000 kilomètres, 50 pfennigs d'augmentation par fractions de 250 kilomètres dépassant 1.000 kilomètres. Pour les communications urgentes, la taxe sera triplée.

* *

Le Téléphone dans les trains en Amérique.

L'emploi du téléphone pour la transmission des ordres concernant la circulation des trains devient général sur les lignes américaines. M. Fowle examine, dans l'*Electric Railway*, les conditions dans lesquelles son installation doit être faite, soit avec des postes téléphoniques complets répartis sur la ligne, soit dans les trains, avec des téléphones portatifs qu'on peut relier au fil de ligne à l'aide de boîtes de jonction fixées de place en place sur les poteaux télégraphiques.

Le principal avantage des appareils portatifs est leur prix de revient peu élevé ; de plus, on rapproche autant que possible de la voie les poteaux munis des boîtes de jonction, afin que les conducteurs puissent établir la communication sans avoir à descendre de leur fourgon. Mais dans bien des cas ce rapprochement n'est pas possible : l'employé qui fait la transmission se trouve alors exposé aux intempéries, et les avis donnés sont entendus par tous les voyageurs. De plus, avec un appareil portatif, le moindre dérangement dans son fonctionnement rend son usage impossible pendant toute la durée du trajet et, en cas d'accident sérieux, on a beaucoup de chance pour qu'il soit mis complètement hors de service au moment même où son emploi pourrait être précieux.

Le type fixe comporte, soit l'attache à l'air libre d'un appareil téléphonique à certains poteaux de la ligne, soit l'installation d'une cabine téléphonique complète ; plus dispendieuse, mais présentant de grands avantages pour le secret des dépêches et la possibilité d'en laisser une copie à la disposition des inspecteurs.

L'auteur termine en décrivant divers types de boîtes de jonction et de dispositions adoptées pour la protection de la ligne ; il donne enfin les prix de revient : 125 francs pour les postes fixes ; 100 francs pour les téléphones portatifs ; 12 fr. 50 pour les boîtes de jonction, etc., et ceux du fil de ligne par mille de longueur, suivant son diamètre et suivant qu'il est en cuivre ou en fer.

*
* *

Le chien au téléphone.

Voici une piquante histoire qui nous vient de Francfort :

Un chien y a reconnu au téléphone la voix de son maître.

Un épicier, nommé Maier, ayant perdu son chien « Ami » en avertissait la police.

La police fit savoir à M. Maier qu'un chien répondant au nom d'« Ami » avait été trouvé en possession d'un homme qui prétendait avoir cet animal depuis longtemps.

On plaça alors le récepteur à l'oreille du chien et Maier fut invité à parler à l'animal.

Le chien, immédiatement, fit voir par ses mouvements qu'il reconnaissait la voix de son maître et il se mit à aboyer avec joie.

Le pseudo-propiétaire fut si confus de la sagacité du chien qu'il avoua immédiatement l'avoir volé.

*
* *

MOTS DE LA FIN

Sujet du prochain Concours des Téléphonistes

Le silence est aux abonnés ce que la grève est à l'Administration.

(On se rappelle que le sujet suivant avait été donné il y a quelque temps aux aspirantes : Le silence est à l'âme ce que le sommeil est au corps).

—

M. Simyan a assuré la Chambre qu'il avait vaincu la tuberculose dans son administration.

Il ne lui reste plus qu'à la guérir de la maladie du sommeil.

—

On assure que M. Simyan ne veut pas quitter le Sous-Secrétariat :

Il est attaché à son rond-de-cuir avec du Simyan romain !

A travers la Presse.

L'état d'esprit du personnel.

(Nous donnons ci-dessous, à titre documentaire, quelques extraits des journaux professionnels des P. T. T. pour montrer à nos lecteurs quel est l'état d'esprit du personnel et quels sont ses principaux griefs à l'heure actuelle. — N.D.L.R.)

Parlement et Sous-Secrétaire d'Etat.

Du *Journal des Postes* et sans commentaire :

Le Technique — organe corporatif des surveillants chargés des travaux d'installation et d'entretien des réseaux télégraphiques — rend compte d'une entrevue entre une délégation de ces sous-agents et M. Simyan (quelques jours avant la grève).

Il s'exprime en ces termes :

« Le président, en remettant sa démission, déclare qu'il va, aussi fidèlement que possible, donner les détails de sa réception par M. le Sous-Secrétaire d'Etat, au cours de laquelle il fut mis à la porte par M. Simyan en personne.

« ... Je demandai à notre honorable Sous-Secrétaire d'Etat de donner des instructions pour que le bénéfice de la journée de huit heures fût accordé aux chefs surveillants.

« ... J'ajoutai, craignant de trop insister, que l'honorable M. Tenting (député de la Côte-d'Or), plus éloquemment que moi, avait fait connaître notre situation au cours de la discussion du budget.

« Jamais il n'avait été dans ma pensée, en invoquant le nom de notre président d'honneur, de froisser notre honorable Sous-Secrétaire d'Etat, qui me dit à ce moment :

« Ah ! vous voulez me mettre les députés dans les jambes ; vous croyez que c'est le Parlement qui me commande ? **Le Parlement je m'en f... C'est moi qui commande. Et puisque c'est ainsi, je ne vous recevrai plus. Sortez !** »

Ainsi M. Simyan — qui n'a point démenti ces paroles — « se f... du Parlement » !

Mais le dit Parlement se laissera-t-il « f... de lui » par le très distingué et très spirituel dernier postier de la rue de Grenelle, et les « honorables » sont-ils disposés à jouer la femme de Sganarelle heureuse et pâmée sous la cravache du « commandant Simyan » ?

*
* *

L'Etat affameur.

Du *Journal des Postes* cette spirituelle satire des procédés inqualifiables de l'administration vis-à-vis du petit personnel :

Un jour, l'administration qui... l'administration que... l'administration dont... créa le monopole des téléphones. Ce fut — demandez aux abonnés — le commencement du gâchis. Le deuxième jour, elle créa les demoiselles téléphonistes ; le troisième jour, les multiples ; le quatrième jour, un archange-directeur du nouveau service ; le cinquième jour, des appareils inoffensifs destinés à éteindre les incendies possibles, et le sixième jour, elle organisa le bureau le plus chargé du monde : celui des réclamations.

Elle s'aperçut soudain qu'il existait, au bout de chaque semaine, un dimanche. Ce jour-là n'est pas laïque, chacun le sait. Elle résolut de

le rendre odieux à son personnel. D'abord elle organisa le roulement des employées de telle façon que celles-ci eussent le double de travail des jours ouvrables. C'était leur faire payer assez cher les rares libertés qu'on leur accordait ainsi.

Puis elle imagina que rien ne devait plus contribuer à sanctifier le « Jour de Dieu », qu'un peu d'abstinence et beaucoup de jeûne. Et elle décida que l'indemnité de nourriture payée quotidiennement aux dames téléphonistes ne leur serait plus accordée le dimanche, même lorsqu'elles auraient à accomplir, ce jour-là, dix heures de service au lieu de sept qu'elles font généralement en semaine.

Ceci — déjà — est de l'histoire ancienne. On ne peut s'empêcher d'admirer quand même les procédés d'économie depuis longtemps chers aux gros bonnets, grassement entretenus.

Vingt sous par ci,
Vingt sous par là...

chantent-ils sur un air connu.

C'est toujours ça de pris.

Mais où le mal devient plus grave, c'est quand on parle de supprimer indistinctement à tous les agents des services d'exécution téléphoniques l'indemnité qu'ils ont par jour de présence effective, à titre de frais de nourriture. Et ce n'est pas une crainte vague, ni un épouvantail, que ce projet de M. Simyan. Les dames que leur âge ou la fatigue ont forcé à ne plus accepter que des travaux d'écritures dans les bureaux centraux, viennent de se voir supprimer cette allocation. L'administration sait reconnaître les services passés. Elle le prouve. Demain, la mesure sera généralisée. Ah ! je sais bien que l'économie sera relativement élevée ! Mais que restera-t-il pour vivre aux pauvres petites débutantes à onze cents francs ?...

Car n'attendez pas que, spontanément, M. le sous-secrétaire d'Etat verse à l'œuvre des cantines, le montant de son indemnité — qu'il gagne à quoi faire, mon Dieu ?..

★
★ ★

**On se plaint à Gutenberg.
Où l'administration s'inspire du célèbre colonel
Ronchonot.**

De la Poste, cette autre satire non moins cinglante :

**Gutenberg baraquements... ne serait-il
qu'une baraque.**

On serait tenté de le croire si l'on s'en rapportait aux propos que tenaient l'autre jour, en tramway, quelques pimpantes téléphonistes regagnant leur home pour le repas de midi. Le meilleur

apéritif, pour les demoiselles, est le bavardage, et le diable sait si les langues marchaient bon train.

Mais ce n'étaient pas de joyeux propos que leurs bouches se montraient prodigues : les paroles les plus amères seules s'en échappaient ;

« La vie est impossible à Gutenberg, où l'absurde le dispute au grotesque... Les sièges où reposent les charmes de ces dames doivent être dans un alignement parfait, et, que ces charmes soient réduits ou abondants, ils ne doivent occuper qu'un espace égal... Et la tête : ne la tourner ni à droite ni à gauche, telle est la règle, tout cela, sous peine d'être pointées !

« Ah ! ce pointage... quelles réflexions peu amères il a valu à mesdames les surveillantes principales. Celle-ci unique, est très gentille... celle-là et puis cette autre ne valent pas cher du tout... Elles malmènent, et combien, nos surveillantes ordinaires.

« Pour celles-ci, ma chère, l'ingénieur en chef a constaté, en consultant leurs fiches, qu'il n'y avait pas assez de pointages, et il a déclaré que celles d'entre elles qui s'en montraient tellement avares pourraient voir leurs propres notes en souffrir... »

...Une discipline d'école, pour la très grande jeunesse, n'a jamais rien valu. On la rejette partout comme peu digne pour ceux qui l'exercent ou la font exercer.

Autrefois, dans les corps de troupe, on a bien vu des supérieurs menacer de punitions leurs subordonnés gradés qui ne les infligeaient pas eux-mêmes assez généreusement à leurs hommes. On ne retrouve plus trace de ce système compensateur que dans les *Aventures du Colonel Ronchonot*.

Et, vraiment, nous hésitons à croire que M. Bouchard se soit abonné à cette publication spéciale pour y découvrir les moyens de diriger, au mieux des intérêts du service, le personnel de Gutenberg.

Tribune des Abonnés.

« Ne répond pas ! »

Monsieur le Président,

Mon téléphone ne marche qu'une fois sur quatre, c'est un fait contre lequel, ni votre Association, ni mes réclamations ne peuvent rien : nous n'avons, je crois, qu'à subir nos monopoles d'Etat, qu'il s'agisse de tabac, de chemins de fer, d'allumettes ou de téléphone, sans espoir qu'en notre pays, ces monopoles servent à autr

chose qu'à extraire du métal de la poche des contribuables ; mais, est-il possible d'espérer que cesdits monopoles, le téléphone, dans l'espèce, ne nous causent pas de préjudices personnels en dehors de leur mauvais service.

Par exemple, quand, par suite d'une désorganisation générale ou locale, mon téléphone ne fonctionne pas, puis-je obtenir qu'au lieu de la réponse classique « Ne répond pas », l'Administration fasse répondre : « En dérangement » ? Je sais bien que « ne répond pas » est plus commode et fait passer sur le compte de la négligence de l'appelé ce qui revient à l'Administration.

Enfin, je vous pose la question, je vous en pose également deux autres :

2° Quel est le nombre (en kilomètres carrés ou en quintaux métriques) des réclamations que reçoit l'Administration ?

3° Peut-on espérer qu'elle s'émeuve au jour où ces réclamations lui paraîtront suffisamment nombreuses (par exemple, quand elle en aura mille quintaux ou dix millions de kilomètres).

Ouvrez donc un concours dans votre bulletin, il aura du succès.

Sincèrement,

BELLAIS.

* *

« Téléphone supprimé par abus de pouvoir. »

Monsieur le Président,

J'ai toujours jusqu'ici, malgré des avis réitérés sur papier de diverses couleurs, refusé de payer le montant du trimestre pendant lequel nous n'avons pu avoir qu'une très faible partie des communications auxquelles nous avons droit.

Aujourd'hui, on vient de m'aviser par téléphone que, faute de paiement immédiat, ma ligne allait être coupée. Devant mon refus, la menace a été mise enfin à exécution. Au cas où d'autres abonnés, dans mon cas, tenteront une action quelconque contre l'Etat, je me joins dès maintenant à eux.

Pour l'instant, je me propose de faire imprimer de petites étiquettes, ou un timbre mobile, que j'apposerai sur mon papier à lettre, enveloppes et autres imprimés, avec la mention « *Téléphone supprimé par un abus de pouvoir de l'Etat* ». Que pensez-vous de cette idée, et n'y aurait-il pas lieu de la soumettre aux nombreux abonnés dans mon cas ? Si elle mérite d'être examinée, quitte, au besoin, à en modifier le texte, ne pourrait-on pas faire imprimer ces étiquettes en grande quantité et les donner ensuite, à très bas prix, aux intéressés par les soins de l'Association ? Bien entendu, ce n'est là qu'une idée que je n'ai nullement creusée et que je vous communique à l'instant où elle me vient, c'est à dire sur le coup d'une nouvelle vexation de l'Administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

CRÉMIEUX.

Qu'en pensent nos adhérents ?

* *

Une nouvelle exigence administrative.

Paris, le 27 mars 1909.

Monsieur le Président,

de l'Association des Abonnés au téléphone.

Je viens vous signaler une nouvelle exigence de l'Administration des téléphones, relative aux communications de province.

Les demoiselles du téléphone exigent maintenant le numéro des correspondants de province avec lesquels nous désirons communiquer, demande à laquelle nous ne pouvons faire droit, l'Administration ne remettant aux abonnés de Paris que l'Annuaire de la Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise ; d'où fatalement des discussions et des pertes de temps pour obtenir une communication.

Il me semble qu'en égard au prix de l'abonnement que nous payons, nous pourrions avoir droit à la remise gratuite de l'Annuaire de province.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. POA CH. SPOHR,

H. LAUVAS.

[Nous appuyons la réclamation parfaitement justifiée de notre adhérent et nous espérons que l'Administration — qui ne cherche, dirait-on, qu'à molester les abonnés — renoncera à cette nouvelle exigence. — N. D. L. R.]

BIBLIOGRAPHIE

L'Indicateur des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.

Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires et le fonctionnaire, en un mot tous ceux qui ont affaire avec les services postaux, sauront apprécier l'opportunité de cet indicateur. — La publication trimestrielle de cette revue permettra de tenir le public au courant des modifications ou améliorations apportées dans les services. Facilement consultable, très maniable, ce document contient tous les renseignements utiles concernant la Poste, le Télégraphe et le Téléphone.

L'Indicateur des P. T. T. paraît le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste et au siège de l'administration, 4, rue des Deux-Gares.

Le prix de l'abonnement est de 4 francs pour un an et de 3 francs pour six mois.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

Bains de mer de la Méditerranée.

Billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, individuels ou collectifs (de famille) délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., jusqu'au 1^{er} octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-mer.

Validité 33 jours avec faculté de prolongation.

1^{er} Billets individuels. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. — Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes. — 2^e Billets collectifs pour familles. — Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. — Le prix s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simples (pour la 1^{re} personne), le prix d'un billet simple pour la 2^e personne, la moitié de ce prix pour la 3^e et chacune des suivantes.

Nota. — Les titulaires de billets collectifs de bains de mer peuvent obtenir, conjointement avec ces billets ou sur la présentation de ceux-ci, des cartes d'abonnement d'un mois avec 50 0/0 de réduction sur le prix des abonnements ordinaires pour un parcours d'au plus 100 kilomètres comprenant la plage désignée sur le billet de bains de mer. Ces cartes d'abonnement peuvent être prises isolément par chacune des personnes nommément désignées sur le billet d'aller et retour collectif.

Ces billets donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares situées sur l'itinéraire.

Faire la demande de billets (individuels ou collectifs) quatre jours au moins avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

La Côte d'Azur

(Nice, Cannes, Menton, Hyères, Grasse, etc...)

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures par trains extra-rapides de nuit ou de jour.

Billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes délivrés aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, du 15 octobre au 15 mai, pour Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules, Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton, sous condition d'un parcours simple minimum de 150 kilomètres. Validité : 33 jours.

Prix : ajouter au prix de 4 billets simples pour les deux premières personnes, le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant un supplément de 10 0/0 du prix du billet pour chaque période. — Arrêts facultatifs.

NOTA. — Demander ces billets quatre jours à l'avance à la gare de départ. Pour renseignements plus complets, voir le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.

Train de luxe " Barcelone-Express " (V.-L.-R.).

Via Tarascon-Cette. — Nombre de places limité.

Départ de Paris, mercredi, samedi à 7 h. 20 soir. — Arrivée à Barcelone, jeudi, dimanche à 2 h. 55 soir (H. E. O.).

Départ de Barcelone, lundi, vendredi à 3 h. 30 soir (H. E. O.). — Arrivée à Paris, mardi, samedi à 10 h. 40 matin.

De Paris en Orient (via Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples, valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc...

Les agences de la Compagnie des Messageries Maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, via Marseille, de Paris aux principaux ports du Levant.

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence Cook, les excursions suivantes :

1^{re} Tunisie-Algérie.

Départs de Paris, le 4 avril 1909. — Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl. 1.270 fr. ; 2^e cl. 1.150 fr.

2^e Italie (semaine Sainte à Rome).

Du 23 mars au 20 avril 1909. — Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl. 1.225 fr. ; 2^e cl. 1.125 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence Cook, 1, place de l'Opéra, et 250, rue de Rivoli, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de mettre en service dans ses trains express de nuit entre Paris et Toulouse via Montauban une série de voitures-lits de grand luxe d'un type absolument nouveau et du plus grand confortable, construits par la Compagnie des Wagons-Lits.

Ces voitures comprennent 3 catégories de places :

1^{re} Des compartiments à 3 lits dits salons-lits avec cabinet de toilette et water-closet particulier. La perception supplémentaire à acquitter par voyageur en salons-lits est fixée à 50 0/0 du prix de la place de 1^{re} classe, soit 40 fr. 15 entre Paris et Toulouse. Toutefois un compartiment salons-lits de 3 places pourra être loué en entier à un ou deux voyageurs moyennant deux billets de chemin de fer et trois suppléments.

2^e Des compartiments à deux lits moyennant supplément de 33 0/0 du prix de la place de 1^{re} classe, soit de 26 fr. 50 pour Toulouse.

Un voyageur peut d'ailleurs s'assurer la jouissance complète d'un compartiment à lits de deux places en payant en outre d'un seul billet de 1^{re} classe, le montant de deux suppléments.

3^e Des places de couchettes avec supplément de 6 fr. pour les parcours jusqu'à 250 kilomètres et de 10 fr. pour les parcours excédant 250 kilomètres.

Ces places peuvent être retenues à l'avance en s'adressant soit à la gare de Paris-Quai d'Orsay ou dans les principaux bureaux de ville de la Compagnie d'Orléans, soit aux Agences de la Compagnie des Wagons-Lits.

Les nouvelles voitures circulent dans le train express quittant la gare de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 35 soir, arrivant à Toulouse à 8 h. 38 matin, au retour dans l'express quittant Toulouse à 8 h. 45 soir, pour arriver à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 56 matin.

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles.

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée du 1^{er} avril au 30 novembre de cette année et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres, aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de Juvisy à Port-de-Piles, via Orléans ou via Vendôme, Auneau à Bellegarde-Quiers, via Pithiviers, Orléans à Malesherbes, à Gien, à Montargis et à Argenton, Tours à

Saincaize et à La Châtre, Port-de-Piles à La Châtre via Argenton

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Relations avec l'Espagne et le Portugal.

Il est délivré au départ de Paris (Quai d'Orsay):

1° Pour Madrid, Valladolid, Saragosse et Saint-Sébastien, via Bordeaux Irun; a) Des billets directs simples; b) des billets d'aller et retour valables 30 jours, avec faculté de prolongation; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation; réductions variant de 20 à 40 % suivant le nombre de personnes. Enregistrement direct des bagages. Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.

2° Du 27 mars au 15 mai 1909, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville, savoir:

Pour Madrid: de 167 fr. en 1^{re} cl., de 119 fr. en 2^e cl.;

Pour Séville: de 222 » — — — 164 »

Validité pour le retour jusqu'au 15 juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

3° Des billets aller et retour directs pour Port-Bou (avec retour au départ de Cerbère) via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges au retour ou inversement, validité 13 jours.

4° Des billets demi-circulaires espagnols (6 itinéraires), conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bou et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

5° Des billets circulaires espagnols à itinéraire facultatif du tarif espagnol X. 5, conjointement avec des billets français comportant soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bou ou inversement.

6° Des billets directs pour Barcelone et réciproquement; enregistrement direct des bagages.

7° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.

Publications éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

LE LIVRET-GUIDE ILLUSTRÉ

(Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco: 0 fr. 50)

Albums de Photographies

Souvenir de mon voyage en Touraine . . . 1 fr. (franco: 1 fr. 10)

Touraine, Bretagne, Auvergne 0 fr. 20 (franco: 0 fr. 25)

Cartes postales illustrées: La Touraine et ses châteaux; 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco: 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco: 0 fr. 15)

Le Cantal
Le Berry (au pays de George Sand)
La Bretagne
L'Aude

La Touraine
Les Gorges du Tarn
Poitou, Angoumois
Excursions en France
Rouergue et Albigeois

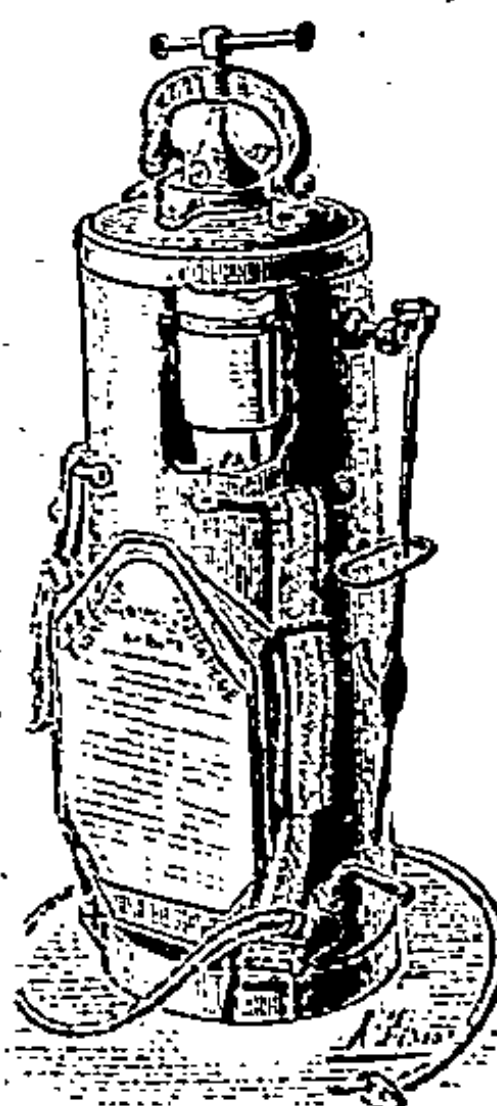
Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco: 0 fr. 15)

de Tours à Nantes
de Nantes à Landerneau et embts
d'Orléans à Limoges
de Limoges à Clermont-Ferrand
avec embt de Laqueuille à la
Bourboule et au Mont-Dore
de St-Denis p. Martol à Arvant
ligne du Cantal

de Tours à Angoulême
d'Angoulême à Bordeaux
de Tours à Vierzon
de Tours à Montluçon
de Limoges à Agen
de Limoges à Montauban
d'Eygurande à Aurillac

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mises en vente; s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

EXTINCTEUR AUTOMATIQUE FRANÇAIS



Le seul étant toujours prêt à fonctionner quelle que soit la charge de son fonctionnement
Système Ch. BLON, breveté en France et à l'étranger, inventeur de l'automatique.

17, Rue des Messageries, PARIS

Extincteur perfectionné débarrasse de tous accessoires. — Appareil portatif à main et à dos.

LIQUIDE INOFFENSIF sans acide sulfurique.

Envoi franco de prospectus et dessins.

Adopté par toutes les grandes administrations et magasins. — Envoi franco de la liste des maisons qui ont adopté l'appareil.

Charges pour tous systèmes d'extincteurs.

Remise 10 % aux adhérents.

LES DENTS POUR TOUS

Clinique Dentaire, Place de la Bastille.

(Angle du Boulevard Richard-Lenoir et du Boulevard Beaumarchais).

ABONNEMENTS DENTAIRES

dont le prix est de 36 francs, donnent droit pendant un an, à partir de la date du versement, aux soins et à la pose de dents simples.

CONSULTATION GRATUITE. — PRIX LES PLUS BAS

Clinique ouverte de 7 h. du matin à 10 h. du soir. Toutes les fournitures pour l'entretien de la bouche et des dents.

H. BUSCAIL, A., Directeur-Chirurgien-Dentiste.

Diplômé Ecole Dentaire de Paris, Prix de Clinique, Diplômé Faculté Médecine de Paris.

TÉLÉPHONE 948-62

Portraits gravure

Robert Voss

Paris
Ascenseur.

40, rue des Mathurins
Lift.

Conditions spéciales à MM. les Adhérents.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS



MACHINES A ÉCRIRE

Grand Choix d'OCCASIONS

de tous systèmes, garanties depuis 100 fr.

LOCATIONS

Fournitures pour toutes machines

KELLER

440, place Lafayette. — Tél. 436-59

COFFRES-FORTS D'OCCASION

SERRURES, CADENAS

OUVERTURES

RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 300 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de FONDS à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts : de 1 an à 23 mois, 2 0/0 ; de 2 ans à 35 mois, 2 1/2 0/0 ; de 3 à 5 ans 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE COUPONS Français et Étrangers ; — MISE EN RÈGLE DE TITRES ; — AVANCES SUR TITRES ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS DE COMMERCE ; — GARDE DE TITRES ; — GARANTIE CONTRE LE REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES SUR LA France et l'Étranger ; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ; — CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, Incendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)

88 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue ; 624 agences en Province ; 2 agences à l'Étranger (Londres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne) ; correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Correspondant en Belgique :

Société Française de Banque et de Dépôts, BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 22, Place de Meir.

AGRANDISSEMENT DE LA

**FABRIQUE DE
BAS VARICES**

ET

CEINTURES

SUR

MESURES



Téléphone
559.58

PUNIER Bandagiste
Orthopédiste

179

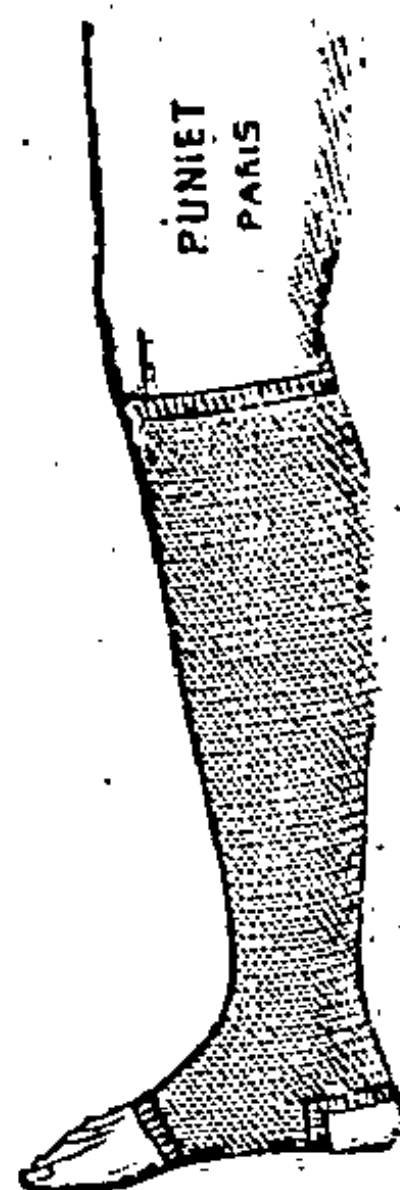
FAUBOURG

SAINT-HONORÉ

PARIS

EN FACE

L'HOPITAL BEAUJON



Grande RÉDUCTION DES PRIX

ARISTIDE

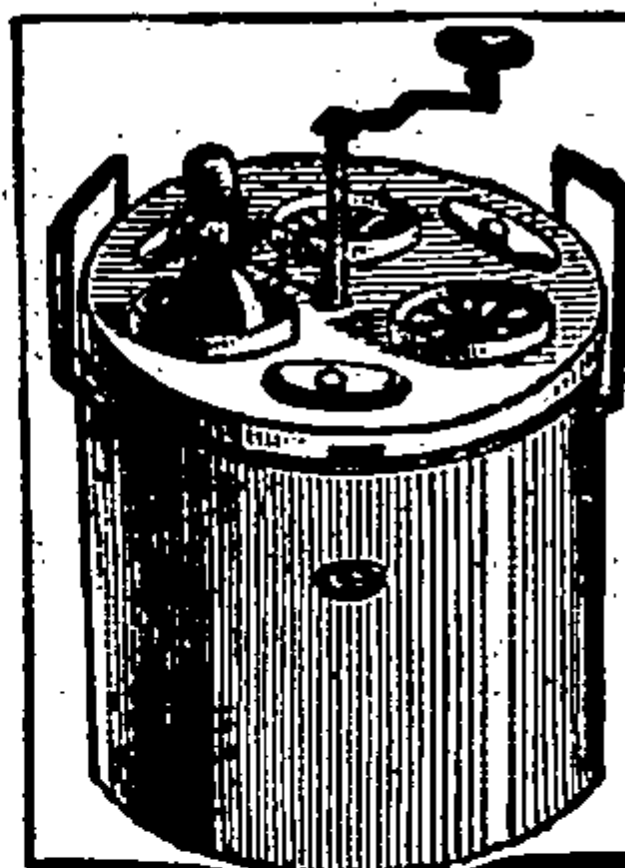
Pompes Gaies

Organisation complète de

FÊTES PRIVÉES — MARIAGES

Bals, Banquets, Soirées, Concerts, Cotillons, Excursions.

97, Rue Saint-Lazare, PARIS Téléphone 133-72



GLACIÈRE DES CHATEAUX et des Campagnes

Produit en 10 Minutes
de 500 gr. à 8 kil. de Glace,
ou des Glaces, Sorbets, etc.,
par un sel inoffensif.
J. SCHALLER 332, rue St-Honoré
PARIS
Prospectus franco.

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS

SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

9, Rue Christine, (6°)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
recus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

Appareils & Fournitures.

POUR LA

PHOTOGRAPHIE

Travaux pour amateurs.
Agrandissement. — Retouche. — Occasions.

P. BINET

64, Rue Turbigo,
en face l'Ecole Turgot,
PARIS

Réparations en tous genres.

Laboratoire gratuit, démonstration
à tous débutants.

P.-F. JAUME

Inspecteur Principal au Service
de sûreté en retraite

Renseignements intimes

Missions France et Etranger (12^e année)
26, Rue Feydeau, Paris

A L'OZONATEUR 9, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
Téléphone 124-66.

LAMPES (Système Dr. Roumier) absorbant la fumée de tabac et toutes les mauvaises odeurs. — Prix de 6 fr. 50 à 20 fr.

CONCENTRÉS en divers Parfums pour un litre d'alcool. Prix : 6 fr. 50.

OZONATEUR Purificateur antiseptique de l'air ambiant. — PRIX : 6 à 9 francs.

OZONATINE Se méfier des contrefaçons. Prix du litre : 8 fr. Bidons de 1/2, 1, 2 et 5 litres.

Téléphone 849-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

PROTECTION contre la CHALEUR

DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposition de Bordeaux 1907 (M. Tournaire, architecte).

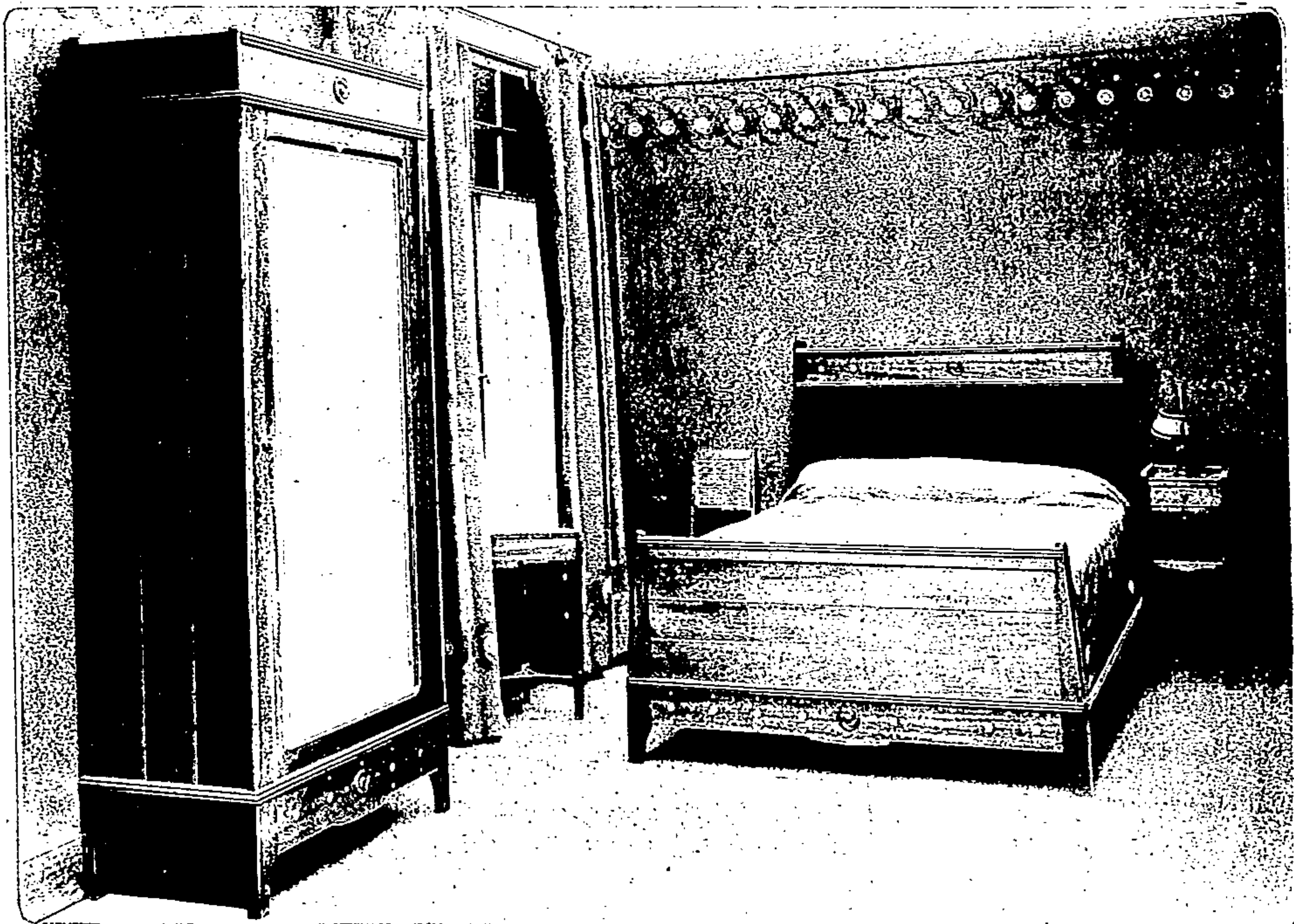
TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.96.

AMEUBLEMENT MODERNE



GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,
PARIS



Seule Maison ayant conservé les
mêmes prix qu'en 1905.

Concours de mobilier bon marché 1905

1 Armoire à glace biseautée, long. 1 ^m .	220	} 400
1 Lit, largeur 1 ^m 45.	120	
1 Table de nuit, intérieur faïence	60	
2 Chaises canées à 20 fr.	40	



Envoi du Catalogue sur demande.

Chambre à coucher Noyer ou Chêne, décoration marq. et cuivre, ayant obtenu le 2^e prix, comme
mobilier bon marché 1905.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Tél. 524-12

GRANDE

Tél. 524-12

PHARMACIE DE LA TERRASSE

35 & 37, rue de Levis et 25 rue de la Terrasse

PHARMACIE D'ORDONNANCES

PRIX LES PLUS RÉDUITS

Spécialités, Accessoires, Parfumerie à des prix
inconnus partout ailleurs.

Demandez le catalogue général.

Téléphone 151.32

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.400 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

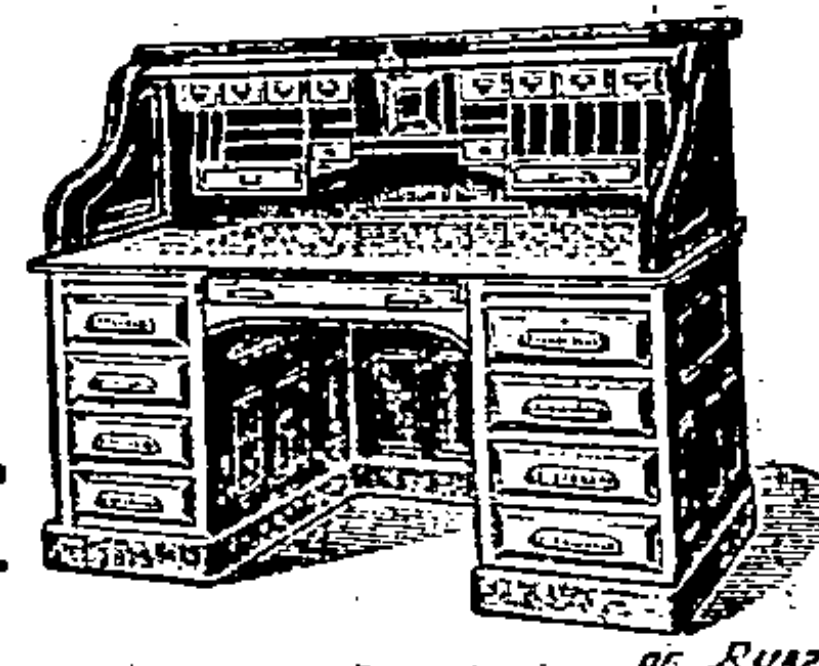
C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**
Standard

**BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS**



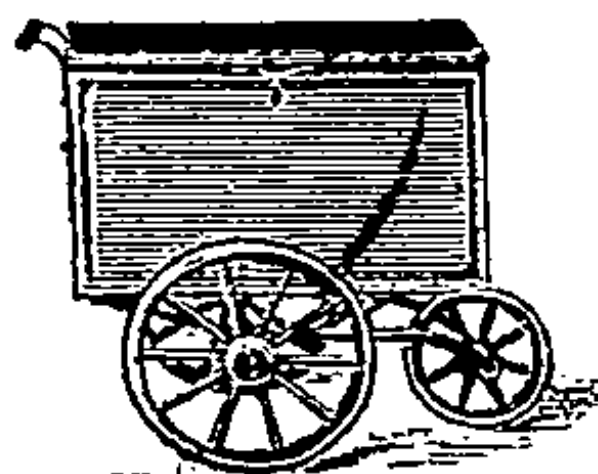
PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

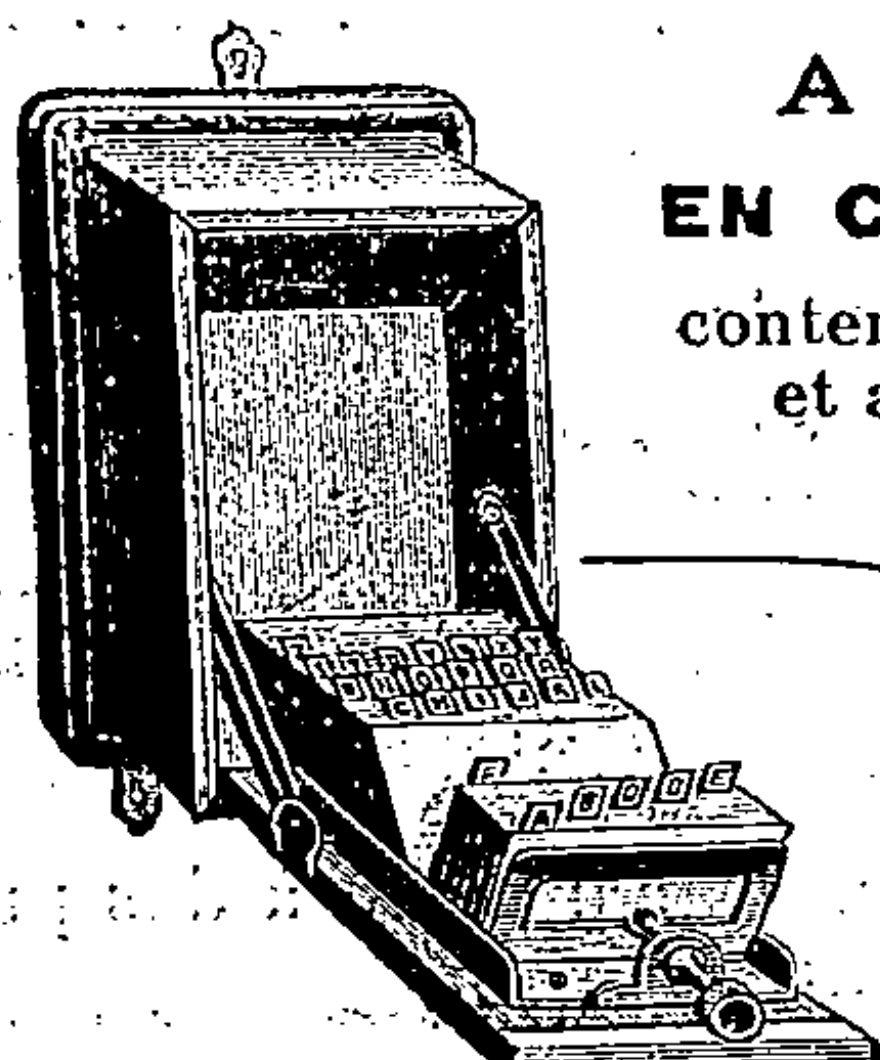
RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

A FICHES

EN CHÊNE OU ACAJOU

contenant 200 fiches
et alphabétées.

PRIX : **18** fr.



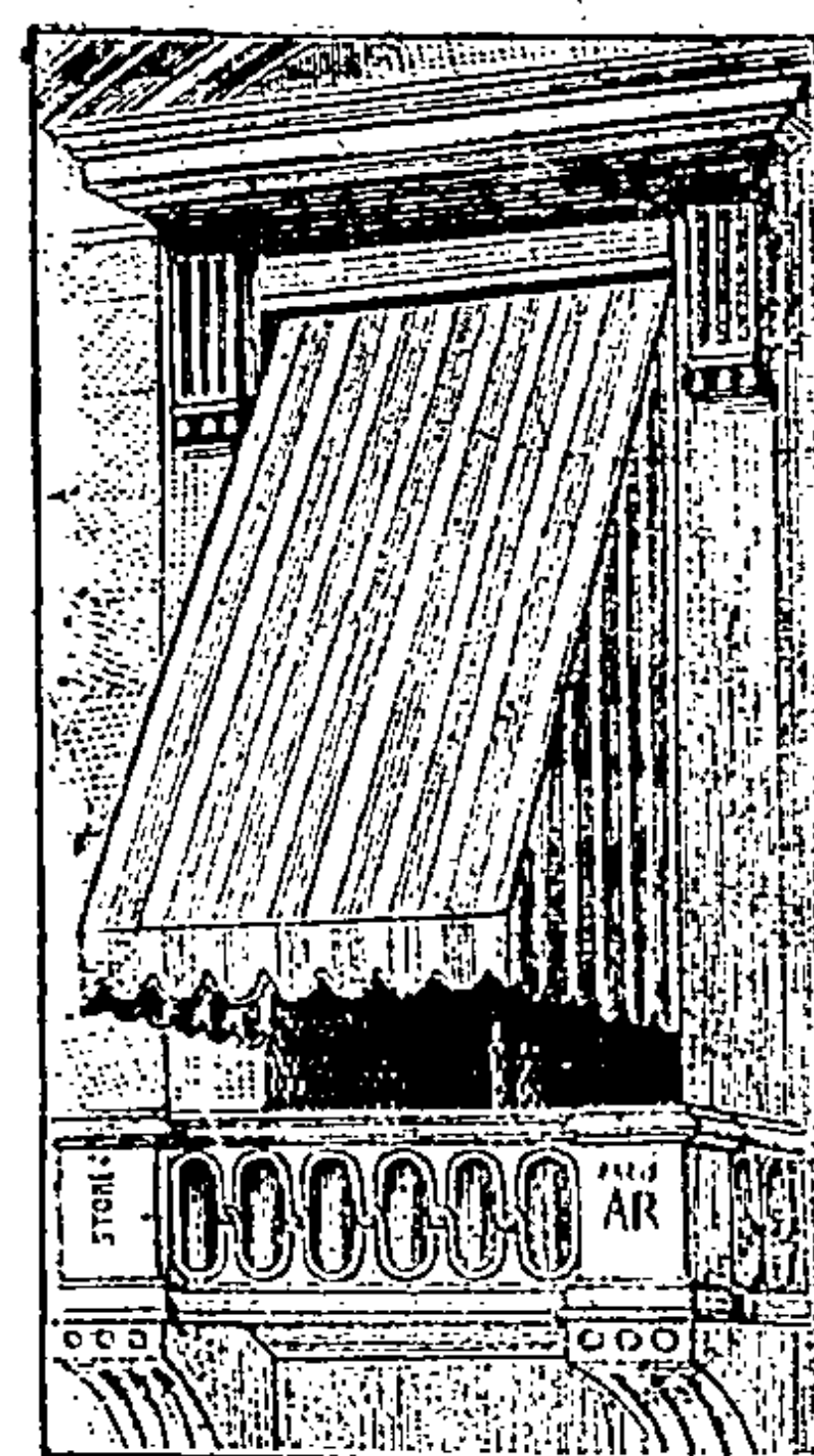
PARNOTTE

75, rue Beaubourg

TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.

Remise 10 % aux Membres de l'Association.



Fabrique de Stores

Intérieurs et Extérieurs

TOUS LES GENRES

A. RUELLE

53, Rue des Petits Champs,

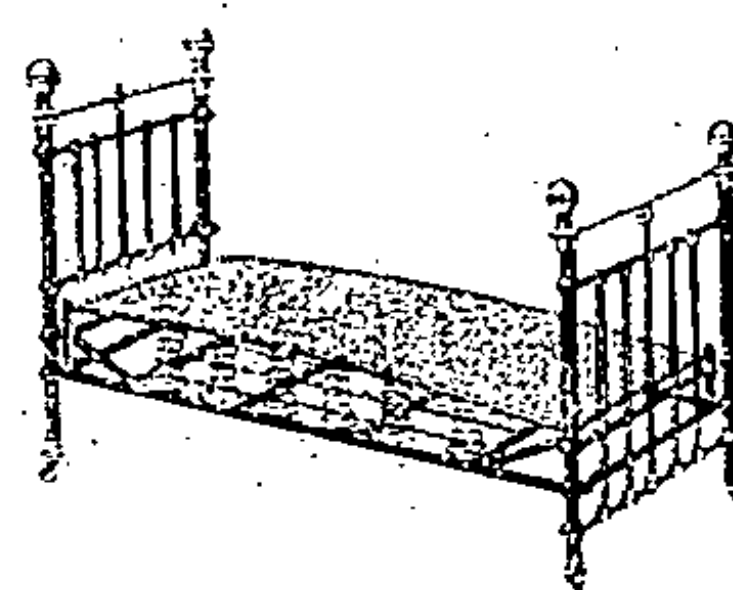
PARIS

TÉLÉPHONE 236.74

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, PARIS

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

**MATELAS
EN DUVET DE JAVA**

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association



SUN Visible

Par la netteté et précision de son
écriture incomparable, la simplicité
de son mécanisme et la modicité
de son prix la "SUN" est unique
au monde.

Modèle 1909 ci-dessus n° 4, Frs 345

Téléphone 297-90

La C^{ie} ELAM'S

CATALOGUE A. B. FRANCO

8, Rue de Choiseul, PARIS

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
de tous appareils
d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.